

Si c'est la raison que le ministre veut nous donner, et si notre pouvoir d'achat doit être diminué ou entravé d'une façon quelconque afin de diminuer la demande, il est très étrange que ce soit nos vieillards qu'on choisisse pour assumer ce fardeau les premiers. Que le gouvernement diminue le pouvoir d'achat de ceux qui ont jusqu'ici vécu dans l'abondance au lieu d'essayer de l'enlever à ces gens qui jusqu'ici n'ont jamais eu vraiment la chance de vivre sans compter. Tout ce que nous demandons c'est qu'on leur accorde le pouvoir d'achat minimum, celui qui a été établi par les travailleurs sociaux et ceux qui ont étudié la question.

Certains économistes des États-Unis ont déclaré que ce pays n'a pas les moyens d'avoir et des canons et du beurre, qu'il ne peut livrer la guerre à la pauvreté et construire une grande société tout en faisant la guerre. Cet argument a été invoqué assez vigoureusement. Voici ce qu'a répondu le conseiller économique du président. Si une réduction des dépenses intérieures est nécessaire, il faut la faire aux dépens de ceux qui disposent d'un pouvoir d'achat convenable et non aux dépens des malheureux, de ceux qui ont abandonné trop tôt leurs études et des vieillards qui ont besoin de meilleurs soins médicaux, de meilleurs revenus et d'une meilleure sécurité sociale.

Je ne partage pas du tout l'avis des députés de l'autre côté qui estiment que quiconque participe à ce débat est coupable d'obstruction préméditée. Je peux regarder le ministre droit dans les yeux et lui dire que personne ne m'a demandé de parler de ce sujet.

M. Basford: Le député me permet-il une question? Si ce qu'il dit est vrai, reprendrait-il son siège, de même que les membres de son parti, afin de permettre au ministre de faire une déclaration?

• (10.40 p.m.)

M. Douglas: Le ministre aura toutes les chances de faire une déclaration. Il veut mettre fin au débat afin de nous clouer le bec, et vous le savez.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre.

M. Douglas: Vous nous avez déjà servi ces sornettes hypocrites déjà.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre je vous prie. Le député a pris la parole afin de poser une question et en demander la permission au député de Springfield ne l'autorise pas à entreprendre une discussion.

M. Basford: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Je comprends fort bien que vous ayez été décontenancé en quelque

sorte. J'ai posé une question qui a provoqué des remous. J'ai toujours remarqué à la Chambre qu'il n'y a pas de son plus émouvant et plus lugubre que les gémissements d'en face.

M. Lewis: Voilà une poésie de mirliton.

M. Schreyer: J'ai entendu la question qu'a posée le député de Vancouver-Burrard. Ma réponse est fort simple: je me rassoierai d'ici quelques minutes. Quant aux intentions des autres membres de mon parti, demandez-les leur. Il me répugne certes d'entendre les honorable vis-à-vis dire implicitement qu'en participant à cette discussion, nous voulons retarder les travaux de la Chambre. Depuis combien de temps dure la discussion de cette mesure? Pas très longtemps. S'il tarde au ministre de faire une déclaration pour mettre fin au débat, il en aura l'occasion plus tard ou demain. Le simple fait que le ministre ait peut-être une sortie ou un engagement pour demain ne suffit pas à expliquer qu'il soit impatient envers nous.

M. Lewis: Combien de temps lui a-t-il fallu pour présenter le projet de loi?

M. Schreyer: De toute manière si le ministre se sent forcé de faire ce soir une déclaration, on lui a déjà dit que les députés consentiraient à revenir à l'appel des motions pour le lui permettre. Ce ne serait pas une façon inédite de procéder.

Quant aux pensions de vieillesse, j'aimerais parler précisément des conséquences de cette mesure pour les gens âgés des régions rurales. Je sais, par expérience, qu'au cours des 15 dernières années, les revenus de la plupart des cultivateurs canadiens ont été loin d'atteindre les niveaux escomptés. A vrai dire, des ministres successifs de l'Agriculture ont facilement reconnu que le revenu de l'industrie agricole canadienne posait un grave problème. Les coûts augmentent pour les cultivateurs mais les prix qu'ils touchent pour leurs denrées demeurent stables ou même baissent. Cet état de choses a nui aux cultivateurs qui sont parvenus récemment à l'âge de la retraite et qui, à cause de revenus nets faibles pendant la dernière décennie, envisagent une vieillesse bien peu réjouissante. Tant que le régime de pensions du Canada ne sera pas entré complètement en vigueur—c'est-à-dire presque pas avant dix ans—gens-là auront de maigres espoirs d'arrondir leur pension de retraite. Serait-ce vraiment trop demander au gouvernement ou au ministre que d'envisager cet aspect particulier du problème des pensions universelles de vieillesse?

Selon moi, c'est en partie la faute du gouvernement canadien si le revenu agricole net